

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHOUX
15.09.2020**

Membres présents :

Josette PIERS, Françoise PERRIN, Jean-Louis MOULEYRE, Michel RAMBERT,
Pascal MICHEL, Laurent MERMET-AU-LOUIS, Florine CHESNAIS, Marie-Noëlle HUMBERT.
Clément MERCIER.

Absent(e)s excusé(e)s :

Anne BOUCARD (Pouvoir donné à M. Jean-Louis MOULEYRE)
Paul POLIS (Pouvoir donné à M. Clément MERCIER)

Secrétaire de séance : Clément MERCIER

Approbation du PV du conseil municipal du 03 Juillet 2020 :

Pas de remarques

Adopté à l'unanimité

**Ajout à l'ordre du jour : Délibération : Sidec : Rénovation logement dans le bâtiment mairie :
Approbation estimation DCE et lancement de la consultation travaux**

Délibérations :

1)

Budget communal 2020 : Décision modificative n°1 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041582 : GFP : Bâtiments et installation		23 000.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		23 000.00 €
D 2135 : Instal. généré. agenc. aména. Cons	23 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	23 000.00 €	

Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR

Budget eau 2020 : Décision modificative n°1 :

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315 : Install., mat. et outil. tech.	78 000.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	78 000.00 €
R 1641 : Emprunts en euro	78 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	78 000.00 €

Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR

Ligne de trésorerie :

Considérant les besoins de trésorerie de la commune, il est opportun d'ouvrir une ligne de Trésorerie de 50 000€ (cinquante mille euros),

Considérant les propositions du Crédit agricole de Franche-Comté et de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté,

Vu la proposition du Crédit Agricole de Franche-Comté avec un taux de 1.80%, et des frais de dossier de 200€,

Vu la proposition de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté avec un taux à 1% et une commission d'engagement à 100€,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance des propositions et **après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- D'approuver l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse D'Epargne de Bourgogne Franche-Comté
- De contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE de Bourgogne Franche Comté, une ouverture de crédits dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant de 50 000 €
- Durée de 12 mois
- Marge de 1.00%
- Calcul des intérêts : chaque mois sur la base de l'encours constaté et de l'index correspondant (base exact/360)
- Frais de commission d'engagement : 0.20% = 100€
- D'annexer la proposition de ligne de trésorerie de la Caisse d'épargne
- D'autoriser madame le maire à signer le contrat et tout document relatif à cette affaire

Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR

2) Emprunt budget eau :

Unique emprunt en cours sur le budget eau, dernière échéance au 05/12/2020.

Pour procéder aux 2 tranches de travaux en cours d'exécution par la Sté PETITJEAN, il faudra emprunter 138 000€ (budget initialement prévu : emprunt de 60 000€, voir DM n°1 accordant un emprunt supplémentaire de 78 000€ sur le budget EAU = emprunt total souhaité 138 000€).

Type de Prêt : PSPL Aqua Prêt Caisse des Dépôts et Consignations

Montant ligne de prêt : 138 000 €

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + marge 0,60%

Révisabilité taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

Taux de progressivité des échéances : 0%

Commission d'instruction : 0€

Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR

3) Vente UNIMOG

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que l'UNIMOG acheté le 31 janvier 1978 et ses accessoires achetés le 27 novembre 1979 ne sont plus utilisés par les services techniques : leur état, et leur maintenance nécessiteraient plusieurs travaux coûteux.

Considérant la convention de déneigement qui sera établi entre la commune et M. Clerc Florian, Le garage qui a fourni l'UNIMOG et ses accessoires ont fait une proposition de rachat à 6000€.

Aucune autre proposition de rachat n'a été reçue en mairie.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à céder l'UNIMOG et ses accessoires au GARAGE CASSANI DUBOIS de Pontarlier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

AUTORISE le Maire à vendre en l'état l'UNIMOG acheté le 31 janvier 1978 et ses accessoires acheté le 27 novembre 1979

AUTORISE le Maire à céder l'ensemble au garage CASSANI DUBOIS de Pontarlier

PRECISE que le prix de vente de l'ensemble UNIMOG est de 6000 euros.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

4) Sidec : Rénovation logement dans le bâtiment mairie : Approbation estimation DCE et lancement de la consultation travaux

Vu sa décision de précéder à l'opération suivante : rénovation logement dans le bâtiment mairie,

Vu la notification DETR à hauteur de 21 638.70€,

Considérant l'estimation du montant des travaux à 67 518€ HT soit un montant toutes dépenses confondues à 86 000€ HT, détaillées dans l'annexe jointe

Le conseil municipal :

Article 1 : Approuve le projet à hauteur de 67 518€ HT pour les travaux, soit 86 000€ HT toutes dépenses confondues,

Article 2 : Demande au SIDEC de préparer le lancement de la consultation,

Article 3 : Autorise Mme le maire à signer tous documents nécessaires

Article 4 : S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR

5) Location garage sous la salle des fêtes

Le conseil municipal prend acte des demandes de location reçues en mairie.

Pour information M. Moreaux, Sté Altitude Environnement a demandé la résiliation de son bail au 26 février 2021.

La commune réfléchira quant à la meilleure utilisation des locaux disponibles. Les garages qui seront libérés, seront proposés à la location dès le printemps 2021.

6) Délégations du Conseil Municipal au maire

Délibération modifiée, annule et remplace la délibération prise le 12/06/2020.

Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR

7) Déneigement : convention avec M. Florian Clerc, achat étrave

Madame le maire donne lecture au conseil municipal de la convention relative au déneigement de la commune par M. Clerc Florian à compter du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2021, convention renouvelable 3 fois.

La rémunération de M. Florian Clerc est proposée à 80 € HT/ l'heure, un forfait d'astreinte de 2500€ pour la période de 6 mois soit du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2021.

La commune fournira à M. Clerc Florian l'étrave.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention relative au déneigement entre la commune de CHOUX et M. Clerc Florian, annexée pour l'hiver 2020-2021

ARTICLE 2 : APPROUVE les conditions financières, fixées dans la convention

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents afférents.

Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR

8) Projet M. Mortreuil, suite à donner :

Un courrier a été reçu en mairie de la part de M. Mortreuil demandant l'autorisation d'exercer une activité de tir à l'arc naturaliste sur la parcelle communale ZB035 En Rosset.

Le 04/07/2020, M. Mortreuil a rencontré M. Mermet-Au-Louis Laurent (délégué communal à l'agriculture, la sylviculture et Président de l'association de chasse) et en présence de M. Nicolas propriétaire de l'archerie à Orvaz (Belleydoux) afin de présenter son projet.

Le 27/07/2020, M. Mortreuil a présenté au conseil municipal son projet en présence de M. Nicolas.

Mme le maire porte à l'ordre du jour de ce conseil la question suivante :

Le conseil municipal accepte-t-il de mettre à disposition un terrain communal à M. Mortreuil pour une activité de tir à l'arc naturaliste ?

Vote à bulletin secret

Contre : 4

Pour : 6

Abstention : 1

Une convention sera établie et proposée à un prochain conseil municipal avant le printemps 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

Plan de relance :

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid 19 le département du Jura a lancé un plan de soutien aux forces vives jurassiennes.

Montant maximum des travaux : 40 000€HT et travaux débutant avant le 30 juin 2021.

Taux de subvention :

Si DETR : 25%, CCHJSC : 25%, Conseil départemental : 25%, commune : 25%

Si DETR non accordée : 1/3 Conseil départemental, 1/3 CCHJSC, 1/3 commune.

La commune va proposer son projet de réhabilitation de l'assainissement de la mairie et des logement communaux. Montant des travaux 19 300€ HT.

Il restera une enveloppe de 20 700€. Plusieurs propositions de travaux sont évoquées : cage d'escalier mairie, appartement communal, garages de la fontaine, rénovation de la place, cimetière, salle des fêtes... Les travaux de rénovation de l'appartement communal sont retenus.

Devis tonte

En cas de nécessité : plusieurs devis de tonte ont été reçus.

Situation Auberge :

M. Vincent Jouanne a envoyé un courrier de demande de résiliation de son contrat de location de l'auberge.

Le conseil municipal a accepté sa demande de résiliation et lui demande, au vu de sa situation, de reprendre ses affaires pour le 15 octobre 2020, il devra prendre contact avec la mairie.

Référent Ambroisie :

M. Clément Mercier est retenu et sera déclaré auprès de la CCHJSC.

Vente terrain BLANC POTARD : DECI :

Le notaire a fait parvenir une proposition de servitude en mairie : ce sujet sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Travaux participatifs :

Printemps 2021 : peinture de la porte de l'église.

Fin du conseil 22h00